



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 2 novembre 2009

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
METAREX CZ**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation METAREX CZ détenue par METAREX S.A.

Considérant que la fourniture de l'extrait Kbis fait apparaître le changement du détenteur ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché n° 9900086, de la préparation METAREX CZ détenue par METAREX S.A., est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2009 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour METAREX CZ est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation METAREX CZ, présentée par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX